

COMMUNE DE CHARVONNEX
585 route du Chef-lieu
74370

Le Maire, Jean-François GIMBERT

HAUTE-SAVOIE

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**N°13/2021****Objet :****Règlementation de la circulation sur la RD 1203 en agglomération****LE MAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code pénal ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu le Code de la route ;
Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes ;
Vu le décret du 03/06/2009, modifié par le décret du 31/05/2010 classant la RD 1203 dans le réseau des routes à grande circulation ;
Vu la note du Ministère de la transition écologique du 08/12/2020 définissant le calendrier des jours « hors chantier » ;
Vu l'avis favorable du Préfet de la Haute-Savoie en date du 07/04/2021 ;
Considérant les travaux de réparation d'un mur de soutènement par l'entreprise ALLEGRO SAS (Annecy-le-Vieux);
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

ARRETE**Article 1**

La circulation de tous les véhicules sur la RD 1203 en agglomération sera perturbée du 19/04/2021 au 07/05/2021 inclus.

La vitesse sera limitée à 30km/h au niveau du chantier.

Le dépassement est interdit.

La continuité du passage des transports exceptionnels sera maintenue.

Article 2

L'entreprise chargée des travaux mettra en place la signalisation appropriée et interviendra de 9h00 à 16h00.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché en mairie, sur les lieux, et aux lieux habituels d'affichage.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Conseil départemental, Voirie et Transports,
- Gendarmerie de Groisy,
- SDIS 74.

Affiché le
Notifié le

Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 07/04/2021

Le Maire



Jean-François GIMBERT